
AVIS
à la Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française

La langue d'enseignement au cégep

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec 

Dépôt légal 2011
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-61482-1 (relié)
ISBN 978-2-550-61481-4 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
ÉTAT DE LA QUESTION	2
CADRE D'ANALYSE	4
I ÉTUDES ET ENQUÊTES.....	5
1. DONNÉES STATISTIQUES SUR LA FRÉQUENTATION DU CÉGEP	5
a) Les taux de nouvelles inscriptions aux cégeps français et anglais en fonction de la langue maternelle.....	5
b) La composition linguistique des cégeps français et anglais selon la langue maternelle	7
c) La langue parlée à la maison et les nouvelles inscriptions aux cégeps français.....	9
d) Les taux de rétention des élèves lors du passage du secondaire au collégial selon la langue d'enseignement.....	10
e) La proportion des nouveaux inscrits aux cégeps français selon la langue maternelle et selon la langue d'enseignement au secondaire	11
2. FACTEURS DE FRÉQUENTATION DU CÉGEP ANGLAIS ET CONSÉQUENCES.....	13
a) Les facteurs explicatifs du choix d'un cégep anglais	13
b) L'influence de la fréquentation du cégep anglais sur les choix linguistiques futurs	17
II SYNTHÈSE.....	23
1. FAITS IMPORTANTS.....	23
2. FACTEURS DE CHOIX D'UN CÉGEP ANGLAIS	23
3. CERTAINS FACTEURS LIÉS À UN PLAN DE CARRIÈRE (FACTEURS PROSPECTIFS).....	24
4. CONSIDÉRATIONS DIVERSES.....	24
III LA POSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	26
1. LA RECOMMANDATION GÉNÉRALE.....	26
2. LES RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES	29
a) En amont des études collégiales	29
b) Les exigences linguistiques au collégial.....	29
c) Les collaborations entre institutions collégiales.....	32
CONCLUSION.....	33

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Graphique 1 :

Proportion des nouveaux inscrits aux **cégeps français** selon la langue maternelle 5

Graphique 2 :

Proportion des nouveaux inscrits aux **cégeps anglais** selon la langue maternelle..... 6

Tableau et graphique 3 :

Composition linguistique des nouveaux inscrits aux **cégeps français**
selon la langue maternelle 7

Tableau et graphique 4 :

Composition linguistique des nouveaux inscrits aux **cégeps anglais**
selon la langue maternelle 8

Graphique 5 :

Proportion des nouveaux inscrits qui utilisent le français, l'anglais
ou d'autres langues comme langue d'usage et qui étudient aux cégeps français..... 9

Tableau et graphique 6 :

Taux de rétention des réseaux français et anglais 10

Tableau et graphique 7 :

Proportion des nouveaux inscrits francophones, anglophones et allophones
ayant terminé le secondaire français ou anglais et fréquentant les cégeps français..... 11

Graphique 8 :

Pourcentages des jeunes allophones qui utilisent le plus souvent l'anglais au travail
en fonction de la fréquentation du cégep et de leur origine, Québec, recensement 2001 18

Tableau et graphique 9 :

Répartition en pourcentages des étudiants par langue projetée des études universitaires,
selon la langue maternelle et la langue d'enseignement au collégial..... 19

Tableau et graphique 10 :

Répartition en pourcentages des étudiants par langue de travail projetée,
selon la langue maternelle et la langue d'enseignement au collégial..... 20

INTRODUCTION

La question d'étendre au cégep l'obligation de fréquenter un établissement de langue française est revenue au cœur de certaines discussions publiques. À ce sujet, plusieurs arguments sont véhiculés dans les médias. Ainsi, les jeunes immigrants allophones qui fréquentent un cégep anglophone auraient davantage tendance à faire un transfert linguistique vers l'anglais, c'est-à-dire à adopter l'anglais comme nouvelle langue d'usage à la maison. La fréquentation d'un cégep anglophone favoriserait également l'insertion des immigrants dans les sphères anglophones du travail et de la vie publique.

En novembre 2009, le Conseil supérieur de la langue française avait fait part de ses réflexions sur certains aspects de la question dans une analyse de Paul Béland intitulée *La fréquentation du cégep et l'usage des langues dans la vie privée et la vie publique*¹. Dans les mois qui ont suivi, des opinions différentes basées sur d'autres données ont été exprimées par des chercheurs de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA). Plus particulièrement, deux études de l'IRFA ont retenu l'attention des médias et alimenté les débats; elles avaient été commandées par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Publiées en septembre et en décembre 2010, elles présentent les résultats de sondages réalisés en 2009 et 2010 auprès d'un échantillon d'étudiants de cégeps français et anglais de l'île de Montréal dans le but précis d'obtenir un portrait plus juste sur la question des cégeps anglais.

Enfin, en janvier 2011, le député de Borduas, monsieur Pierre Curzi, rendait publique une étude sur l'accès aux cégeps anglais basée sur des données officielles et sur les travaux de l'IRFA déjà cités².

1. Paul BÉLAND, *La fréquentation du cégep et l'usage des langues dans la vie privée et la vie publique*, Conseil supérieur de la langue française, novembre 2009.

2. Pierre CURZI, *L'application de la Charte de la langue française au collégial : un prolongement nécessaire*, hiver 2011, [<http://pierrecurzi.org>].

ÉTAT DE LA QUESTION

Au moment de l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, on n'avait pas cru nécessaire de réglementer l'inscription au cégep anglais, puisqu'on faisait l'hypothèse que les habitudes linguistiques prises dans le réseau scolaire primaire et secondaire perdureraient dans la vie publique, peu importe le choix de l'institution postsecondaire.

Plus de vingt ans plus tard, en 2000, à la veille de la tenue des **États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec**, mis sur pied par le gouvernement du Québec, le Conseil de la langue française recevait le rapport d'une étude qualitative portant sur les pratiques linguistiques des enfants de la loi 101 (enfants d'immigrants qui ont dû fréquenter l'école française à la suite de l'adoption de la loi 101), et plus particulièrement sur les raisons qui expliquent pourquoi des allophones ayant fait leurs études secondaires en français choisissaient de poursuivre leurs études postsecondaires dans des institutions de langue anglaise. Les groupes rencontrés étaient formés d'allophones dont la moitié avait migré vers l'anglais au cégep ou à l'université.

En 2001, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (aussi connue comme la commission Larose) examinait la possibilité de réglementer l'inscription au cégep anglais; des groupes d'intérêts voulaient en effet obliger les étudiants de langues maternelles tierces et les étudiants francophones à s'inscrire au cégep français pour freiner une tendance qui les amènerait à poursuivre leurs études dans une institution postsecondaire de langue anglaise.

Nous estimons qu'il est important de reprendre certains passages du rapport de la commission Larose³, déposé en 2001, qui valent la peine d'être rappelés.

Dans un premier temps, la Commission faisait part de sa vision du milieu collégial :

« Plus largement, pourquoi le niveau [*sic*] collégial québécois, un peu à l'image du Québec de demain, ne deviendrait-il pas un lieu de maîtrise du français, mais aussi de perfectionnement de l'anglais et d'une troisième langue, un bouillon de culture québécoise dans toutes ses manifestations et une agora où se fréquenteraient les citoyens, toutes origines, appartenances ou allégeances confondues? Le collégial offre la possibilité exceptionnelle de créer un nouveau lieu d'appartenance linguistique et culturelle, ouvert sur le monde. En permettant à ceux et à celles qui le fréquentent d'acquérir des compétences linguistiques, non seulement le collégial les prépare à mieux répondre aux exigences du marché du travail, mais il les sensibilise et les ouvre à d'autres cultures. Le développement d'une culture québécoise serait d'autant plus riche que les élèves issus des réseaux scolaires de langue française et de langue anglaise partageraient un lieu commun de

3. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde*, rapport, Québec, gouvernement du Québec, 2001.

connaissances, de savoirs et de cultures leur ouvrant une fenêtre sur le monde. » (p. 58)

Par la suite, tout en recommandant le statu quo quant aux règles d'admission au cégep anglais, la Commission posait la question de la liberté de choix de la langue d'enseignement au collégial, à peu de choses près en évoquant de façon très juste des arguments que l'on utilise encore en 2011. Elle exprimait ainsi son avis :

« Sur le plan idéologique, la Commission considère que cette question présente une dérive potentielle, car le débat est mal engagé lorsqu'il fait reposer surtout sur l'attitude d'une minorité d'étudiants au collégial, fils et filles de nouveaux arrivants pour la plupart, le sort du français au Québec. Il est mal engagé lorsqu'il envisage d'imposer une mesure draconienne à l'ensemble des citoyens, en en faisant porter l'odieux à cette minorité de jeunes. Pour la Commission, le libre choix de la langue d'enseignement n'est pas à remettre en question, comme en font foi les statistiques de fréquentation des cégeps qui suivent. La question principale est de savoir si le réseau collégial de langue française et de langue anglaise répond efficacement aux besoins de formation et aux attentes des jeunes et des adultes en ce qui concerne l'acquisition de leurs compétences linguistiques en langue française, en langue anglaise ou dans une autre langue. » (p. 58-59)

Enfin, il faudra aussi se souvenir que, le 14 décembre 2001, par la voie d'un communiqué de presse, la ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française de l'époque, madame Diane Lemieux, dévoilait les orientations gouvernementales qu'elle entendait privilégier en réaction au dépôt du rapport de la commission Larose, dont la suivante :

- suivre de près l'évolution de la situation des allophones qui étudient en français au collégial et demander au ministre de l'Éducation d'en faire rapport annuellement au Conseil des ministres.

Il s'agissait là de la seule réaction officielle aux recommandations de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec ayant trait à l'admission au cégep anglais. Ce qui démontre l'inquiétude soulevée par des exigences linguistiques du cégep français considérées comme l'un des facteurs qui favorisaient l'inscription des allophones au cégep anglais. Rappelons que les étudiants non francophones étaient alors 27 % à échouer à l'épreuve ministérielle de langue et littérature comparativement à 12 % des francophones.

CADRE D'ANALYSE

L'analyse que fait le Conseil supérieur de la langue française du sujet de la fréquentation des cégeps anglais par les allophones et les francophones aura comme cadre la réflexion qu'il a proposée sur les rapports qui existent entre la cohésion sociale et l'usage d'une langue commune⁴, le français dans le contexte du Québec.

Selon une étude récente de Michel Pagé⁵, la cohésion sociale peut se définir par les trois concepts suivants :

- le concept d'égalité d'accès aux ressources communes (EARC). Tous les citoyens, en particulier ceux des minorités immigrantes, peuvent compter sur les moyens qui leur assurent un accès égal aux ressources communes telles que l'éducation et le travail;
- le concept d'insertion dans les réseaux sociaux (IRS). Il s'agit plus précisément des interactions sociales comme les liens d'amitié, de camaraderie tels qu'ils se créent dans un environnement plus large que la famille comme le voisinage, le milieu de travail, les diverses associations;
- le concept d'appartenance au milieu (AM). On fait référence ici à l'attachement au milieu tel qu'il se manifeste par le partage de valeurs communes et la volonté de participer à l'action collective dans le but d'améliorer ce milieu. Il est également en lien avec la formation d'une identité partagée, comme celle d'un groupe social, d'un milieu de travail, d'une région, d'un pays.

La connaissance puis l'usage d'une langue partagée contribuent indubitablement, selon nous, à la construction de la cohésion sociale. Enfin, réciproquement, la cohésion sociale est une condition qui favorisera l'apprentissage et l'usage de la langue commune, le français en l'occurrence.

C'est ce souhait de construire davantage de liens entre les divers groupes qui forment le Québec moderne, en particulier entre des jeunes citoyens qui fréquentent nos institutions d'enseignement, tout autant que la ferme volonté d'assurer la primauté de la langue française au Québec qui guideront le Conseil supérieur de la langue française dans son analyse.

4. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français, langue de cohésion sociale*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, printemps 2008.

5. Michel PAGÉ, *Politiques d'intégration et cohésion sociale*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, mars 2011.

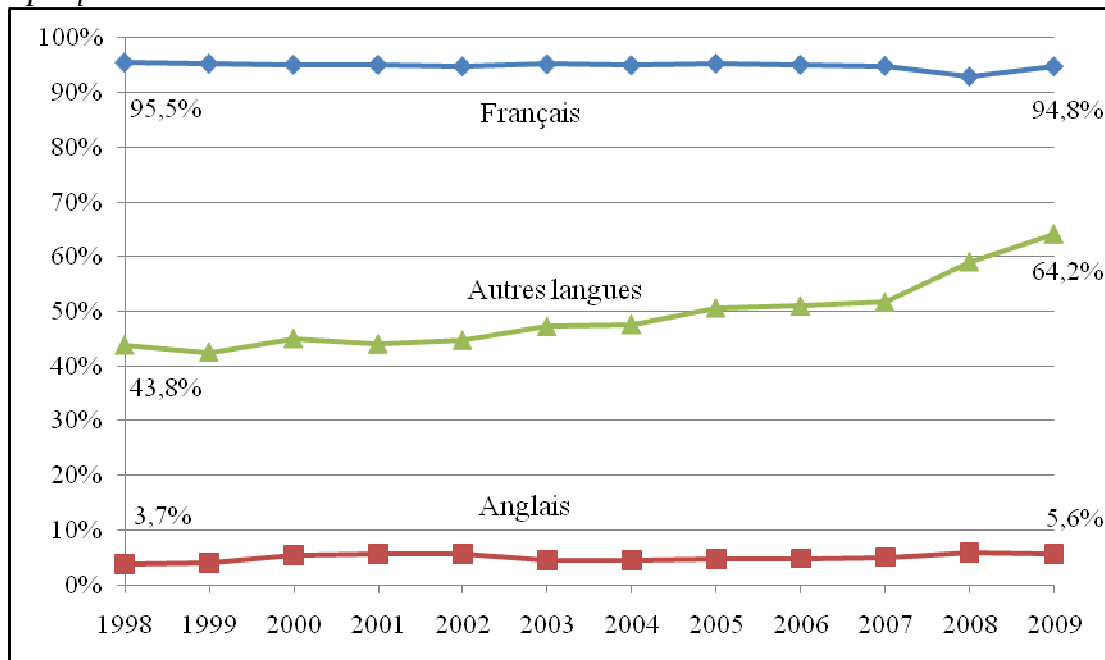
I ÉTUDES ET ENQUÊTES

1. DONNÉES STATISTIQUES SUR LA FRÉQUENTATION DU CÉGEP

Il est important de se faire l'idée la plus juste possible de la situation quant à la fréquentation des cégeps anglophones par les allophones et les francophones. Les données que nous présentons sont tirées de sources officielles⁶. Nous en retenons les points qui nous paraissent les plus pertinents pour notre réflexion.

a) Les taux de nouvelles inscriptions aux cégeps français et anglais en fonction de la langue maternelle

Graphique 1

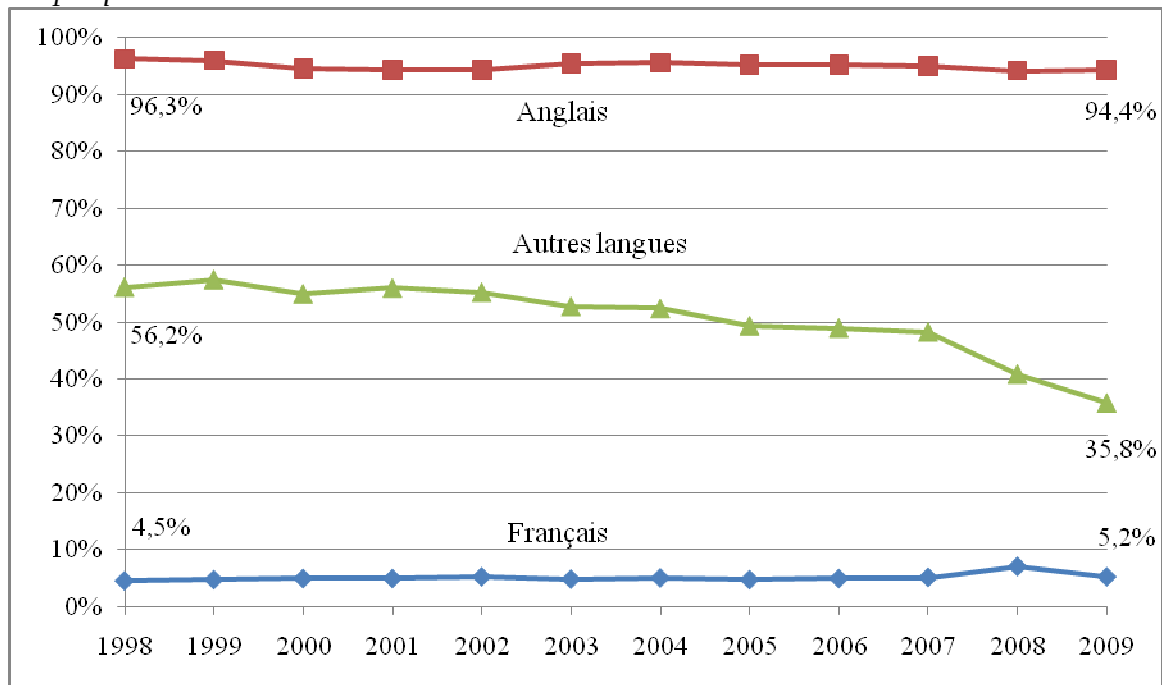


Graphique 1 : Proportion des nouveaux inscrits aux **cégeps français** selon la langue maternelle

Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.

6. Sources : MELs, DGAUC, DEC, Portail informationnel, système Socrate, données au 2011-03-07; *Répartition en % des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial par langue d'enseignement, selon la langue maternelle et la langue d'enseignement au collégial, automnes 1987 à 2007*, données fournies par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 2



Graphique 2 : Proportion des nouveaux inscrits aux **cégeps anglais** selon la langue maternelle

Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.

Les faits importants :

- Les francophones s'inscrivent au cégep français dans une proportion d'environ 95 % depuis 1998 (graphique 1).
- Quant aux allophones, la proportion de ceux qui s'inscrivent au cégep français est passée de 43,8 % en 1998 à 64,2 % en 2009 (graphique 1).

b) La composition linguistique des cégeps français et anglais selon la langue maternelle

Tableau 3

Langue maternelle	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Français	96,1	96,1	95,6	95,7	95,2	94,9	94,9	94,3	94,4	94,6	94,5	92,5
Anglais	0,4	0,4	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Autres langues	3,6	3,4	3,7	3,6	4,1	4,6	4,5	5,1	5,0	4,9	5,0	6,8
N	40209	39170	37442	37044	35601	35093	35329	36104	38482	41934	43939	43752

Graphique 3

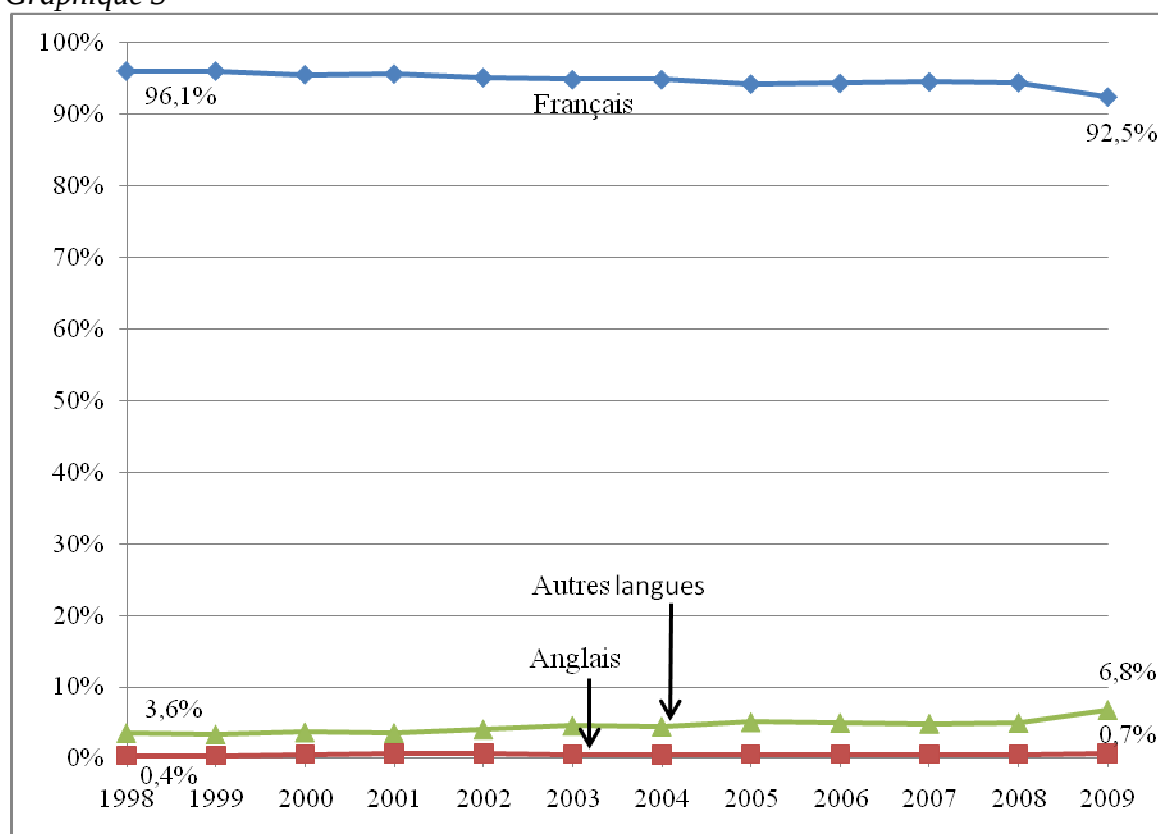


Tableau et graphique 3 : Composition linguistique des nouveaux inscrits aux *cégeps français* selon la langue maternelle

Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.

Tableau 4

Langue maternelle	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Français	23,6	23,5	24,4	23,9	23,8	22,3	23,2	21,7	23,0	24,4	36,5	25,6
Anglais	52,4	53,4	53,0	53,5	52,8	54,0	53,7	54,9	54,4	53,8	46,0	55,4
Autres langues	24,0	23,1	22,5	22,6	23,4	23,7	23,1	23,5	22,6	21,8	17,5	18,9
N	7666	7883	7595	7589	7745	7545	7617	7686	8221	8745	8610	8753

Graphique 4

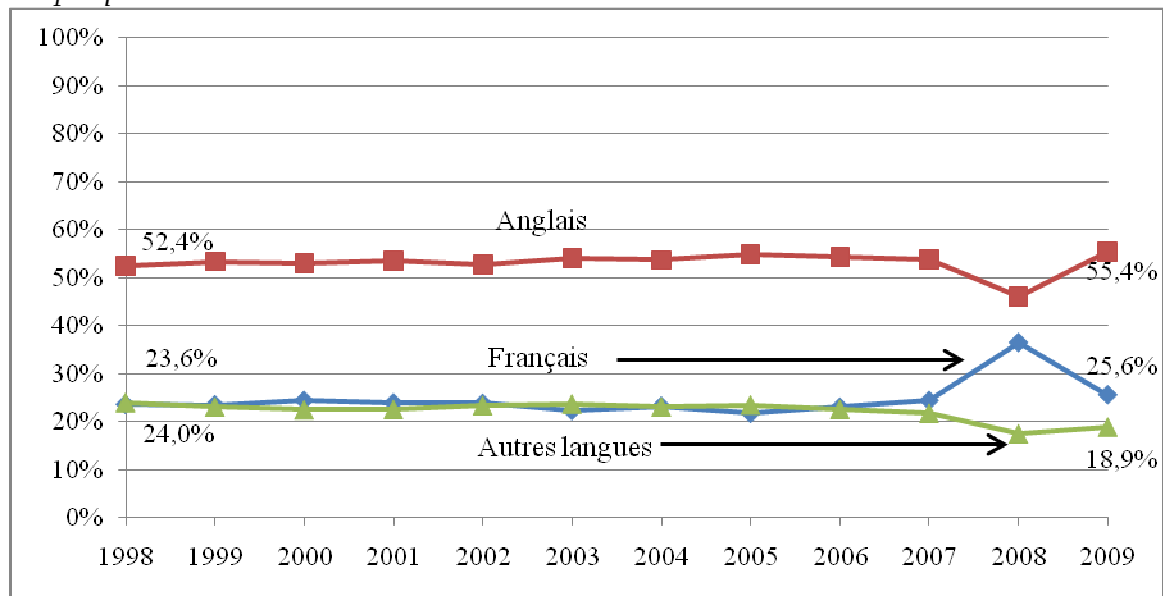


Tableau et graphique 4 : Composition linguistique des nouveaux inscrits aux **cégeps anglais** selon la langue maternelle

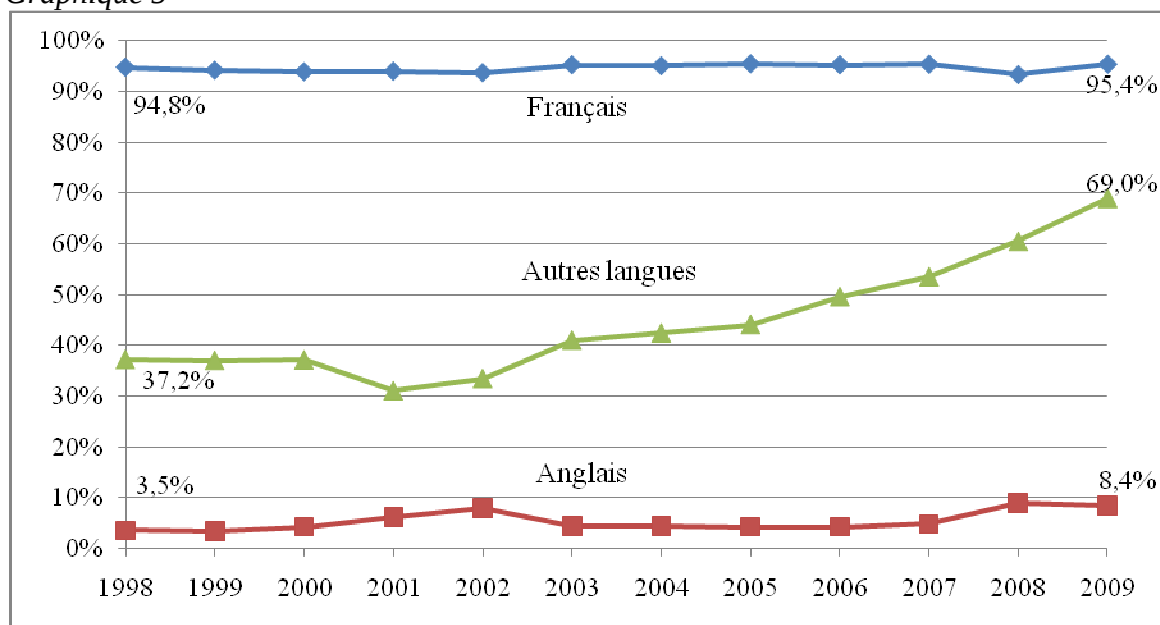
Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.

Quelques observations :

- Au cégep français, les allophones constituent, en 2009, 6,8 % des nouvelles inscriptions comparativement à 3,6 % en 1998. La proportion des anglophones ne dépasse pas 0,7 % (tableau et graphique 3).
- Au cégep anglais, la proportion des anglophones fluctue entre 52,4 % et 55,4 % entre 1998 et 2009. Celle des allophones s'est réduite, de 24 % en 1998 à 18,9 % en 2009. Celle des francophones est relativement stable, variant de 23,6 % à 25,6 % entre 1998 et 2009 (tableau et graphique 4).

c) La langue parlée à la maison et les nouvelles inscriptions aux cégeps français

Graphique 5



Graphique 5 : Proportion des nouveaux inscrits qui utilisent le français, l'anglais ou d'autres langues comme langue d'usage et qui étudient aux cégeps français

Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.

Les faits marquants :

- De 93 % à 95 % des nouveaux inscrits qui parlent français à la maison s'inscrivent au cégep français.
- Ceux qui utilisent à la maison des langues tierces fréquentent de plus en plus le cégep français; c'est une importante augmentation, de 31 % en 2001 à 69 % en 2009.
- Ceux dont la langue parlée à la maison est l'anglais s'inscrivent également de plus en plus au cégep français : 3,5 % en 1998 et 8,4 % en 2009, bien que leur nombre demeure peu élevé.

d) Les taux de rétention des élèves lors du passage du secondaire au collégial selon la langue d'enseignement

Tableau 6

Réseau scolaire	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Réseau francophone	93,1	92,3	92,2	92,0	92,0	92,1	91,8	92,1	92,2	92,0
Réseau anglophone	97,5	97,7	97,0	97,5	97,3	97,0	96,9	96,9	96,4	95,6

Graphique 6

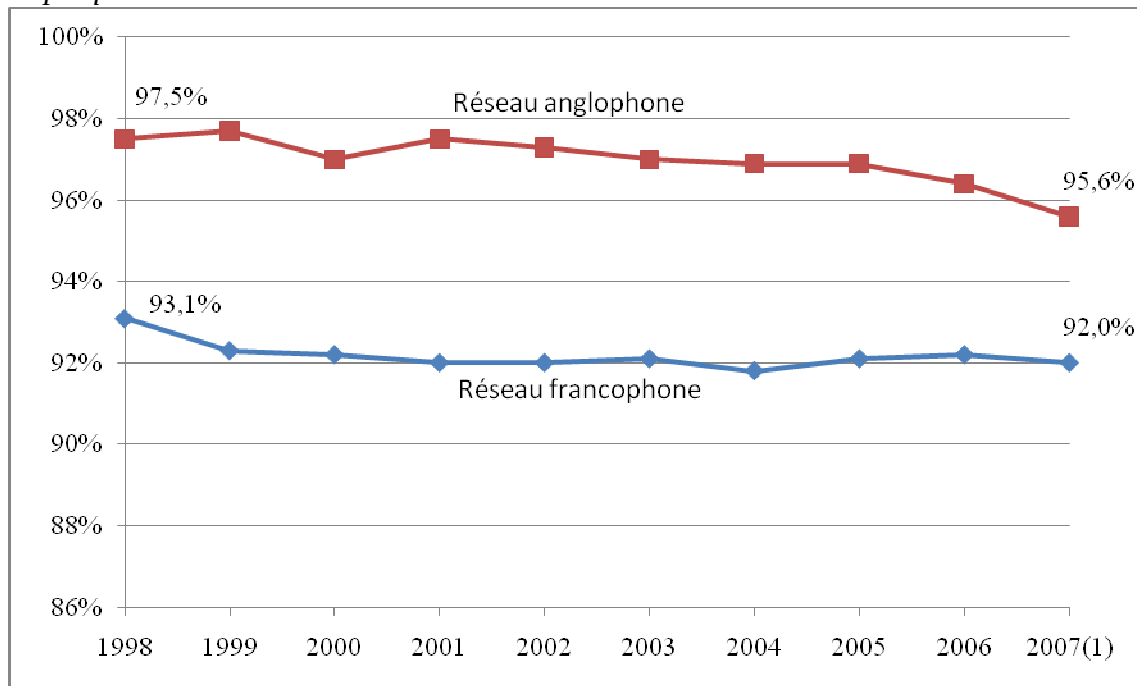


Tableau et graphique 6 : Taux de rétention des réseaux français et anglais

Population : Élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire.

(1) Note : Données provisoires.

Les faits principaux :

- Les élèves issus du secondaire français et qui poursuivent des études collégiales s'inscrivent au cégep français dans une proportion qui varie de 93,1 % en 1998 à 92 % en 2007, sans qu'on puisse déceler une tendance.
- C'est dans une proportion de plus de 95 % en 2007 que les élèves du secondaire anglais qui entreprennent leurs études collégiales le font en anglais. On constate cependant une légère tendance à la baisse, la proportion étant de 97,5 % en 1998 et de 95,6 % en 2007.

e) La proportion des nouveaux inscrits aux cégeps français selon la langue maternelle et selon la langue d'enseignement au secondaire

Tableau 7

Langue maternelle(2)	Langue d'enseignement au secondaire	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Français	Français	96,3	95,9	95,8	95,9	95,8	96,0	95,8	96,2	96,1	95,8
	Anglais	12,5	16,5	19,6	13,6	18,2	18,2	18,1	19,1	19,7	23,1
Anglais	Français	36,4	31,5	36,0	36,7	35,4	37,9	38,1	41,4	39,3	39,5
	Anglais	1,7	1,0	1,3	1,3	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	1,7
Autres langues(3)	Français	57,9	54,4	56,2	54,2	57,1	57,9	59,5	60,5	60,7	63,0
	Anglais	0,7	0,5	0,5	1,0	0,9	0,5	0,5	0,3	0,6	0,5

Graphique 7

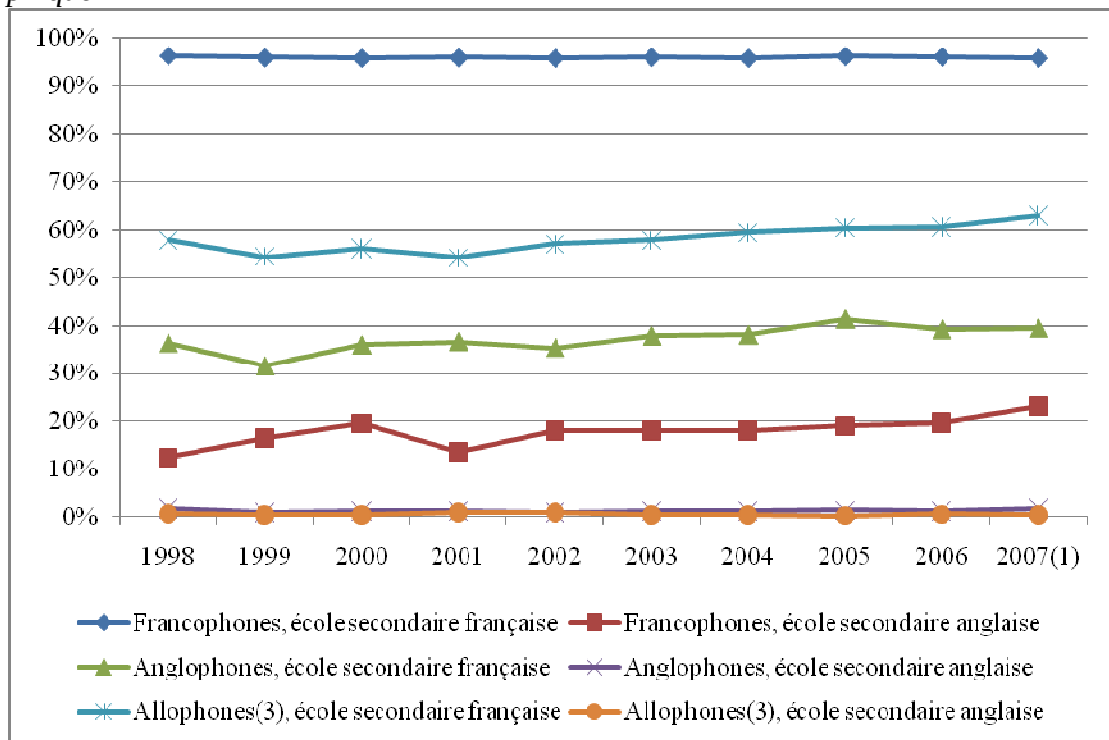


Tableau et graphique 7 : Proportion des nouveaux inscrits francophones, anglophones et allophones ayant terminé le secondaire français ou anglais et fréquentant les cégeps français

Population : Les nouveaux inscrits sont les élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire.

(1) Note : Données provisoires.

(2) Note : La langue maternelle est la dernière langue maternelle déclarée à l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. Les élèves dont on ne connaît pas la langue maternelle sont exclus.

(3) Note : La catégorie de langue maternelle autre comprend les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais, ni une langue amérindienne.

Les faits principaux :

Parmi les finissants du secondaire français,

- environ 96 % des francophones s'inscrivent au cégep français;
- 39,5 % des anglophones le faisaient en 2007, comparativement à 36,4 % en 1998;
- la proportion d'allophones qui choisissent le cégep français a augmenté de 57,9 % à 63 % de 1997 à 2007.

Nous estimons que ces données sur la fréquentation des cégeps et les choix d'inscription sont justes et que le portrait qu'on en tire est plutôt représentatif de la situation.

2. FACTEURS DE FRÉQUENTATION DU CÉGEP ANGLAIS ET CONSÉQUENCES

La question de la fréquentation du cégep anglais par des étudiants ayant reçu leur enseignement secondaire en français peut être envisagée sous les deux angles suivants :

- les motifs ou facteurs qui amènent à choisir un cégep anglais ou à ne pas choisir un cégep français,
- les conséquences de la fréquentation du cégep anglais sur les usages linguistiques postérieurs.

a) Les facteurs explicatifs du choix d'un cégep anglais

L'étude *Les enfants de la loi 101* du Conseil de la langue française⁷

L'étude exploratoire menée par le Conseil de la langue française en 2000 auprès d'allophones ayant choisi, à parts égales, de poursuivre leurs études postsecondaires dans des institutions de langue anglaise et de langue française, après des études secondaires en français, avait déjà identifié certains facteurs susceptibles d'expliquer leur choix.

L'impression générale qui se dégageait de l'analyse des entrevues est qu'il n'y avait pas, chez les allophones, de position claire quant à la langue d'usage public adoptée. Le postsecondaire serait une phase transitoire de leur vie. Les choix linguistiques se préciseraient plus tard au moment :

- de la rencontre d'un conjoint stable,
- du choix du quartier de résidence,
- de l'obtention d'un emploi régulier.

L'étude ne permettait cependant pas de déceler de lien direct entre la langue de scolarisation, en l'occurrence le français, et la langue d'usage public des enfants de la loi 101.

Les participants évoquaient certains facteurs qui avaient pu jouer contre le choix d'une institution postsecondaire de langue française :

- le caractère obligatoire du français au secondaire,
- la difficulté de la langue française,
- la difficulté d'adaptation à la société québécoise expliquée par :
 - le sentiment d'être rejeté par les francophones,
 - le rejet du français québécois parlé, perçu comme éloigné du français international.

7. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Les enfants de la loi 101*, groupes de discussion exploratoires, Conseil de la langue française, novembre 2000.

Toutefois, les raisons du choix d'une institution postsecondaire de langue anglaise étaient souvent d'un tout autre ordre :

- un choix fonctionnel, stratégique, davantage que linguistique. On veut se donner des atouts pour intégrer le monde du travail, au Québec ou ailleurs;
- l'attraction exercée par l'Université McGill;
- la nécessité de la compétence en anglais dans les sciences et les technologies;
- mais aussi, la localisation du cégep, le choix du programme et la présence du groupe d'amis au cégep choisi.

Enfin, on donnait quelques indications des rapports que les jeunes allophones participant à l'étude faisaient entre leur choix de poursuivre des études postsecondaires en anglais et le choix d'une langue d'usage public ou privé :

- Une constante : les jeunes allophones ont appris à s'adapter à tout, y compris aux pratiques linguistiques. Ils désirent pouvoir s'ajuster aux gens et au contexte.
- Ils reconnaissent l'importance du français pour pouvoir s'adapter au Québec ou en tant que simple capital linguistique.
- Pour leurs enfants, ils souhaitent en priorité la connaissance du français.

Certains des résultats ou observations tirés de cette étude seront réexaminés en 2009-2010 dans l'Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial (ECLEC)⁸.

L'Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial (ECLEC)

À l'automne 2010, puis à l'hiver 2011, Patrick Sabourin, Mathieu Dupont et Alain Bélanger ont publié les premiers résultats de l'Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial (ECLEC). Ce projet de recherche est réalisé conjointement par l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). C'est la première fois que l'on dispose d'une aussi importante source d'informations sur le sujet.

Il est important de rappeler quelques aspects de la méthodologie.

« La collecte des données de l'ECLEC s'est déroulée de mai 2009 à mai 2010. Plus de 3200 étudiants provenant principalement de sept cégeps de l'île de Montréal ont répondu à un questionnaire comptant plus de 40 questions sur divers sujets touchant aux comportements linguistiques ainsi qu'au cheminement scolaire et professionnel. L'ECLEC vise à comprendre les comportements et les choix linguistiques des étudiants en les situant dans leur cheminement scolaire. En plus de renseignements sur la langue des études secondaires, l'ECLEC contient des données sur les projets académiques [sic] ou professionnels des étudiants. Souhaitent-ils intégrer le marché du travail ou s'inscrire à l'université? Où envisagent-ils de travailler ou d'étudier?⁹ »

8. Patrick SABOURIN, Mathieu DUPONT et Alain BÉLANGER, *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), décembre 2010.

9. *Ibid.*, annexe E, p. 4.

Les chercheurs précisent :

« Nous émettons l'hypothèse que la fréquentation du cégep anglais aura un certain impact anglicisant, mais que les comportements linguistiques demeureront diversifiés. Nous prédisons que les étudiants, particulièrement les allophones, auront des comportements linguistiques variés selon le contexte dans lequel ils se trouvent (en public, en privé, ou dans leur consommation de biens culturels). Ces hypothèses sont cohérentes avec la recherche récente, qui met de l'avant la diversité des comportements linguistiques, mais tiennent également compte des autres analyses qui lient la fréquentation du cégep anglais à l'adoption de l'anglais comme langue de travail et comme langue parlée à la maison¹⁰. »

L'étude identifie deux ordres de facteurs qui entraînent le choix d'un cégep anglais, une décision multifactorielle. En voici une liste sommaire.

Des facteurs qui interviennent avant le choix d'une institution collégiale de langue anglaise :

- un parent anglophone,
- la provenance d'un pays « anglotrope »,
- des études secondaires en anglais.

Note : La remarque suivante est digne d'intérêt : « À l'instar de la langue des études secondaires, les étudiants ne parlant pas le français à la maison ont une propension plus forte à choisir le cégep anglais que ceux qui parlent le français à la maison. [...] Les étudiants parlant le plus souvent l'anglais à la maison ont choisi le cégep anglais à plus de 80 %, alors qu'ils sont environ 10 % à l'avoir fait lorsqu'ils parlent le plus souvent le français. Chez les allophones qui parlent le plus souvent une langue tierce à la maison (généralement leur langue maternelle), environ la moitié ont fait le choix du cégep anglais. *On remarque que l'effet de la langue parlée à la maison apparaît plus marquant que celui de la langue des études secondaires, surtout chez les allophones.* [Cela] peut s'expliquer en partie par le fait que plusieurs allophones ont été contraints de fréquenter l'école secondaire française en vertu de la loi 101, en dépit d'une plus grande affinité avec la langue anglaise. Cette affinité peut s'exprimer pleinement au moment du choix de la langue d'enseignement au cégep¹¹. » (nous soulignons)

10. *Loc. cit.*

11. *Ibid.*, p. 27.

Des facteurs qui s'apparentent à des préférences personnelles, mais qui sont souvent « mûris » lorsque se fait le choix linguistique du cégep :

- C'est principalement la langue d'enseignement qui est le facteur dominant dans le choix du cégep anglais. Les autres facteurs, comme la qualité de l'institution, l'offre de programmes et la localisation géographique, revêtent moins d'importance, et la présence du groupe d'amis est un élément négligeable.
- Dans le cas du choix d'un cégep français, c'est la qualité du programme qui conditionne d'abord le choix, le groupe d'amis n'intervenant pas et les autres facteurs n'ayant qu'une influence moyenne.

Pour les francophones et les allophones du groupe étudié, c'est donc la langue d'enseignement qui est le facteur principal du choix d'un cégep anglais. L'ECLEC a analysé les raisons de ce choix linguistique. Les francophones et les allophones qui optent pour le cégep anglais le font pour des raisons différentes.

- Les **francophones** veulent prioritairement se perfectionner en langue anglaise (33 %) et en font un élément d'un plan de carrière (12,8 %); ils se sentent également à l'aise en anglais ou éprouvent des difficultés en français (12,5 %).
- Les **allophones** invoquent en tout premier lieu leur facilité en anglais ou leurs problèmes d'expression en langue française (37 %), puis leur plan de carrière (11 %)¹².

Nous apprécions à leur juste valeur les renseignements que nous fournit l'étude de l'IRFA commandée par la CSQ, tout en prenant en compte la méthodologie de l'enquête, de même que les mises en garde des auteurs sur la portée des remarques et des conclusions qu'ils présentent.

Les différentes études que nous avons consultées s'entendent sur les facteurs susceptibles d'expliquer le choix du cégep anglais, bien qu'elles ne leur attribuent pas toutes la même importance. Comme l'étude de l'IRFA est la plus complète et la plus récente, nous retiendrons son analyse.

12. *Ibid.*, p. 35-39.

b) L'influence de la fréquentation du cégep anglais sur les choix linguistiques futurs

Outre les facteurs qui commandent le choix du cégep anglais pour les allophones et les anglophones, la question de savoir si la fréquentation d'une institution collégiale anglophone entraîne le choix de la langue anglaise dans la vie publique après les études postsecondaires est importante. Quelques études en ont traité.

L'étude *La fréquentation du cégep et l'usage des langues dans la vie privée et la vie publique*¹³

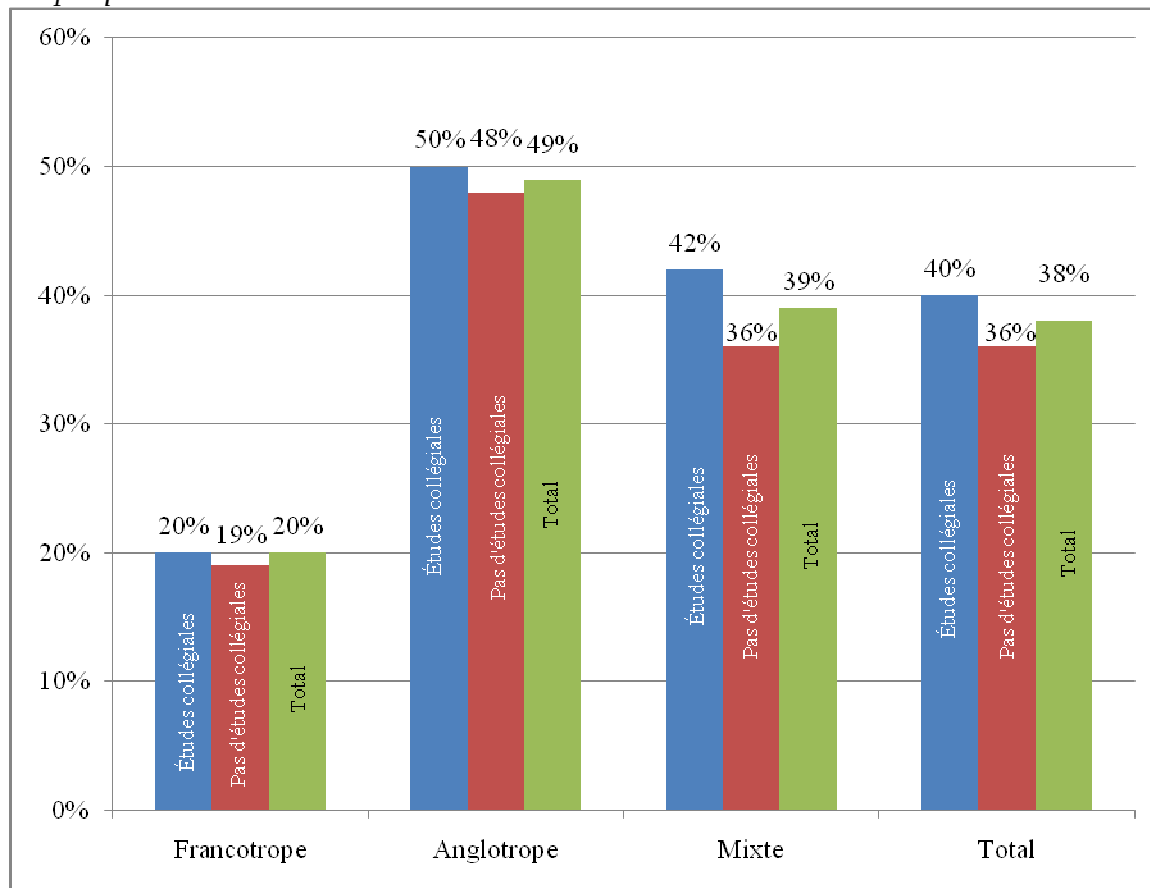
L'étude de Paul Béland se fonde sur des données qui portent sur la vie privée, mais elle utilise des statistiques du recensement de 2001 sur la langue parlée au travail. Le chercheur en tirait les conclusions suivantes sur l'influence qu'aurait la fréquentation du cégep anglais quant à l'usage des langues dans la vie publique.

« Les données susmentionnées portent sur la vie privée, mais en utilisant les statistiques sur la langue parlée au travail, il est possible de vérifier si la fréquentation du cégep influence l'usage des langues dans la vie publique. Parmi les anciens cégépiens, 40 % des jeunes qui ont fréquenté le cégep travaillent le plus souvent en anglais, comparativement à 36 % parmi les autres [graphique 8]. En apparence, la fréquentation du cégep créerait un écart de quatre points de pourcentage. Par contre, lorsqu'il est tenu compte de l'origine, il ne dépasse pas deux points : parmi les francotropes, 20 % des anciens cégépiens travaillent le plus souvent en anglais, comparativement à 19 % de ceux qui n'ont pas fait d'études collégiales. Parmi les anglotropes, ces pourcentages sont respectivement de 50 % et 48 %. L'origine de ces jeunes est donc un déterminant passablement plus important que la fréquentation du cégep, puisqu'il y a un écart de quatre points de pourcentage entre ceux qui ont fréquenté le cégep et ceux qui ne l'ont pas fait, mais un écart de 29 points de pourcentage entre les francotropes et les anglotropes. L'analyse de la langue du travail des jeunes confirme la conclusion précédente, à savoir que la fréquentation du cégep a bien peu d'effet comparativement à l'origine¹⁴. »

13. Paul BÉLAND, *La fréquentation du cégep et l'usage des langues dans la vie privée et la vie publique*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, novembre 2009.

14. *Ibid.*, p. 5.

Graphique 8



Graphique 8 : Pourcentages des jeunes allophones qui utilisent le plus souvent l'anglais au travail en fonction de la fréquentation du cégep et de leur origine, Québec, recensement 2001

Dit autrement, l'analyse de Paul Béland semblait démontrer que, pour les allophones, c'était leur origine (la provenance d'un pays anglotrope ou francotrope) qui était déterminante pour l'usage des langues dans la vie publique, bien davantage que la fréquentation du cégep anglais.

En ce sens, cette observation est confirmée par le sondage ECLEC : « Le pays d'origine des allophones et de leurs parents est indubitablement un important facteur dans le choix de la langue d'enseignement du cégep¹⁵. »

L'Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial (ECLEC)

Les résultats de l'enquête ECLEC font état de prospectives de comportement des « sondés », d'intentions futures.

15. Patrick SABOURIN, Mathieu DUPONT et Alain BÉLANGER, *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, op. cit., p. 28.

- Les allophones et les francophones qui fréquentent le cégep français ont des comportements similaires : ils envisagent d'intégrer le marché du travail à 36 % après leurs études collégiales et d'aller à l'université à 57 %.
- Au cégep anglais, ils se comportent également de la même façon : 22 % visent le marché du travail et 70 % envisagent des études universitaires.

Cette différence n'est pas étonnante, puisque la proportion d'étudiants inscrits à un programme préuniversitaire est nettement plus élevée au cégep anglais. Il faut également noter que le choix de programmes dans les cégeps anglais est plus restreint.

--- Langue des études universitaires

Tableau 9

		Français	Anglais	Autres langues
Allophones	Cégep anglais	8	91	1
	Cégep français	81	18	1
Francophones	Cégep anglais	19	80	1
	Cégep français	86	13	1

Graphique 9

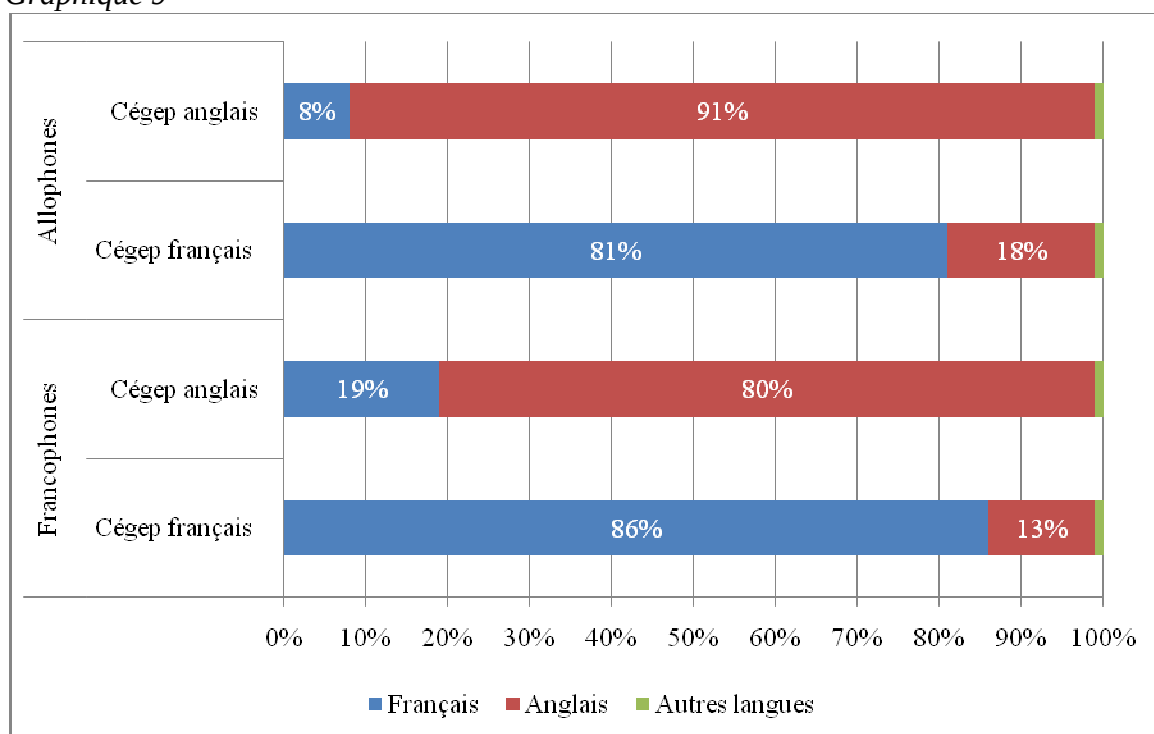


Tableau et graphique 9 : Répartition en pourcentages des étudiants par langue projetée des études universitaires, selon la langue maternelle et la langue d'enseignement au collégial

Peu importe la langue d'enseignement du cégep, plus de 80 % des étudiants prévoient poursuivre des études universitaires dans la même langue. Les étudiants francophones et allophones inscrits au cégep anglais semblent avoir fait ce choix dans une perspective à plus long terme où la place de la langue anglaise demeure centrale¹⁶.

--- Langue du marché du travail

Tableau 10

		Français	Anglais	Français et anglais	Autres langues
Allophones	Cégep anglais	8	72	18	2
	Cégep français	72	15	11	2
Francophones	Cégep anglais	19	54	25	2
	Cégep français	83	10	6	1

Graphique 10

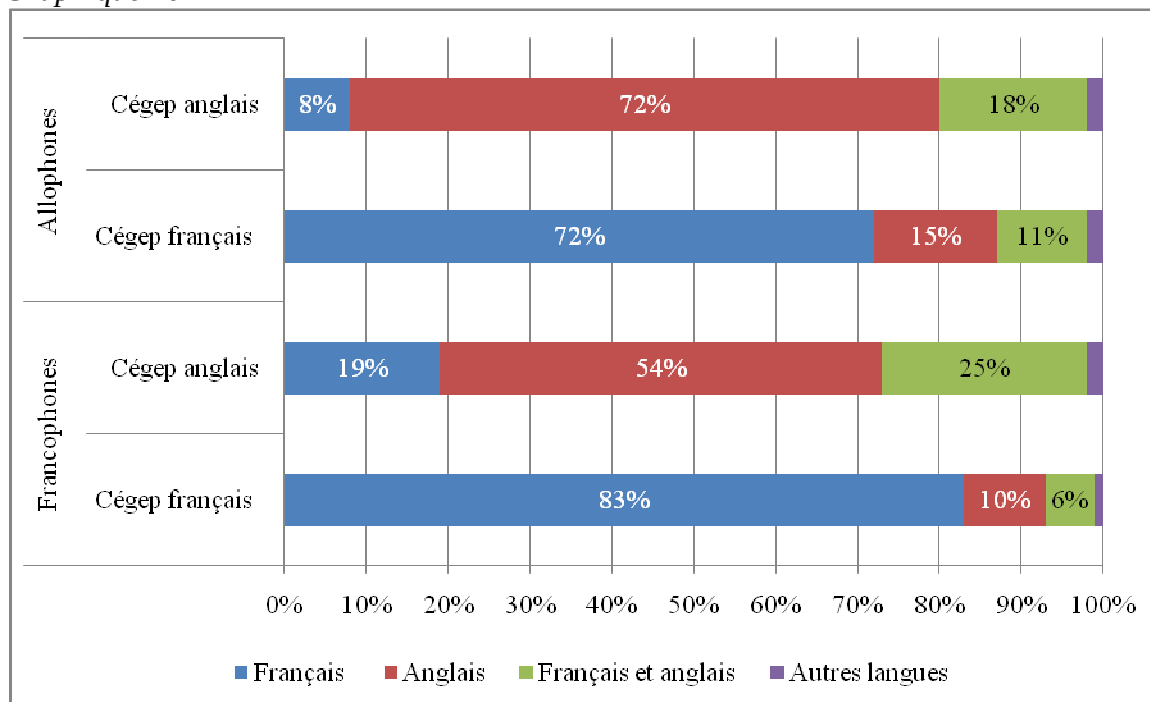


Tableau et graphique 10 : Répartition en pourcentages des étudiants par langue de travail projetée, selon la langue maternelle et la langue d'enseignement au collégial

16. Ibid., p. 41.

Au cégep anglais, on s'attend à travailler en anglais au moins la moitié du temps :

Allophones	72 %
Francophones	54 %

Au cégep français, on s'attend à travailler en français au moins la moitié du temps :

Allophones	72 %
Francophones	83 %

Mais aussi, on s'attend à travailler dans les deux langues :

Au cégep anglais :

Allophones :	18 %
Francophones :	25 %

Au cégep français :

Allophones	11 %
Francophones	6 %

Selon les auteurs de l'étude : « Ces résultats indiquent que l'anglais comme langue de travail s'impose massivement dans l'esprit des jeunes étudiants du cégep anglais, mais aussi, dans une certaine mesure, chez ceux du cégep français, alors que 26 % des allophones et 16 % des francophones s'attendent à travailler en anglais au moins la moitié du temps¹⁷ ».

On peut aussi constater que les étudiants des cégeps anglais se préparent à une vie publique qui se passera en anglais au moins la moitié du temps chez plus de 90 % des allophones et 80 % des francophones.

Bref, toujours selon les auteurs : « Il apparaît clairement que le passage au cégep anglais ne représente pas qu'une parenthèse dans le monde anglophone visant à améliorer ses compétences linguistiques. La fréquentation du cégep anglais s'inscrit plutôt dans un cheminement plus large qui dépasse la fin des études collégiales et où l'anglais tient un rôle central¹⁸ ».

17. *Ibid.*, p. 44.

18. *Ibid.*, p. 45.

Les mêmes idées sont reprises plus loin en conclusion :

« Il est indubitable que l'accès au marché de l'emploi anglophone est un facteur de décision majeur pour la poursuite de ses études en anglais. C'est certainement la principale raison motivant les étudiants à parfaire leurs compétences en anglais. »

ET

« Les résultats présentés à la section 3.6 [Facteurs prospectifs] indiquent d'ailleurs que le passage au cégep anglais est ancré dans un plan de vie dont l'activité principale après les études collégiales, soit le travail ou l'université, se déroulera en anglais¹⁹. »

Cependant, une étude du Conseil supérieur de la langue française publiée en 2004 mettait en garde contre des conclusions hâtives sur ces questions :

« Pour que l'on puisse mesurer l'effet d'un tel type de fréquentation [l'effet de la langue des études postsecondaires sur les usages linguistiques publics pratiqués dans la vie adulte], il faudrait non seulement que ces répondants scolarisés sous la Charte aient globalement complété leurs études collégiales, mais aussi qu'un écart de temps minimal sépare la fin de cette fréquentation du moment de l'entrevue. Il en va de même pour l'analyse de l'effet des études universitaires²⁰. »

19. *Ibid.*, p. 48.

20. Catherine GIRARD-LAMOUREUX, *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec*, Conseil supérieur de la langue française, novembre 2004, p. 10.

II SYNTHÈSE

Les données statistiques issues de sources gouvernementales (MELS) de même que des résultats de diverses recherches, plus particulièrement l'analyse d'un sondage de l'IRFA réalisé en 2009-2010, contribuent dans leur ensemble à établir un portrait valable, bien que toujours incomplet, de la situation. Certaines des observations que les chercheurs et auteurs ont pu en tirer semblent particulièrement importantes. Nous retiendrons les éléments suivants.

1. FAITS IMPORTANTS

- La proportion des allophones qui fréquentent le cégep français et s'y inscrivent croît régulièrement; en 2009, c'est dans une proportion de 64,2 % qu'ils s'y sont inscrits pour une première fois.
- La proportion de francophones qui s'inscrivent au cégep anglais est en légère progression et leur nombre dépasse maintenant celui des allophones. Cependant, près de 95 % des francophones s'inscrivent toujours au cégep français.

Mais aussi :

- Il y a très peu d'allophones ayant reçu leur enseignement secondaire en anglais qui s'inscrivent au cégep français. En 2007, 99,5 % d'entre eux fréquentaient le cégep anglais.
- La même année, plus de 98 % des anglophones provenant du secondaire anglais s'inscrivaient également au cégep anglais.

En résumé, on peut dire que le cégep français, malgré son offre variée de programmes professionnels, n'exerce pratiquement aucune attraction sur les élèves du secondaire anglais, alors que le cégep anglais devient le choix d'un nombre grandissant de francophones et d'une proportion importante, bien que décroissante, d'allophones issus du secondaire français.

2. FACTEURS DE CHOIX D'UN CÉGEP ANGLAIS

L'enquête ECLEC (2009-2010) met en évidence des facteurs de choix d'un cégep anglais. Le Conseil retiendra les facteurs principaux suivants.

- Le fait d'avoir poursuivi des études secondaires en anglais de même que le caractère anglotrope du pays d'origine de l'étudiant conditionnent clairement le choix de l'institution collégiale dans le cas des anglophones et des allophones.
- C'est la langue d'enseignement qui est le facteur dominant dans le choix du cégep anglais, alors que c'est la qualité du programme qui conditionne d'abord le choix d'un cégep français.

L'inscription à un cégep anglais est à l'évidence un choix linguistique. Les francophones et les allophones le font pour des raisons différentes. Cependant, ils se sentent globalement plus à l'aise en anglais ou désirent en améliorer la maîtrise. Plusieurs admettent du même coup leurs difficultés en langue française.

3. CERTAINS FACTEURS LIÉS À UN PLAN DE CARRIÈRE (FACTEURS PROSPECTIFS)

Selon les auteurs de l'étude de l'IRFA, le passage par le cégep anglais fait partie d'un plan de carrière qui inclut des études universitaires en anglais et l'entrée dans un monde du travail où l'anglais occupe la place principale. Les auteurs signalent du même coup que les questions du sondage ECLEC « portaient sur des intentions futures et [qu'] il n'est pas certain que les intentions des étudiants se réaliseront²¹ ».

4. CONSIDÉRATIONS DIVERSES

Les auteurs de l'étude de l'IRFA reconnaissent qu'une simple analyse descriptive ne permet pas de savoir « si la fréquentation d'un cégep est la cause ou la conséquence de l'adoption des comportements linguistiques » qu'ils ont pu observer. Ils concluent : « En somme, la fréquentation du cégep anglais apparaît soit carrément anglicisante, c'est-à-dire qu'elle favorise le transfert de comportements linguistiques du français vers l'anglais, ou bien elle vient simplement cristalliser l'anglicisation déjà amorcée²². »

Il faut cependant reconnaître que pour plusieurs jeunes, le cégep anglais ne fait que concrétiser un choix familial antérieur de vivre en anglais; pour eux, il ne peut être question d'anglicisation. Quant aux autres, il n'est guère possible de prévoir s'ils s'angliciseront vraiment, et les auteurs du sondage ECLEC l'admettent.

On peut croire que tous ceux qui ont fréquenté le secondaire français connaissent la langue française et peuvent s'exprimer à l'oral et à l'écrit, à des degrés divers, en français. Même s'ils s'inscrivent au cégep anglais, puis poursuivent des études ou entrent sur le marché du travail dans un environnement anglophone, ils contribuent ou peuvent tout de même contribuer à la francisation du Québec et au visage français de Montréal et du Québec. Il faut aussi rappeler que la majorité des collégiens anglophones du Québec sont aussi bilingues, encore une fois à divers degrés, puisque le cursus de l'école anglaise rend obligatoire les cours de français.

21. Patrick SABOURIN, Mathieu DUPONT et Alain BÉLANGER, *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, op. cit., p. 48.

22. Patrick SABOURIN, Mathieu DUPONT et Alain BÉLANGER. *Une analyse des comportements linguistiques des étudiants du collégial sur l'île de Montréal*, Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), septembre 2010, p. 11.

Michel Pagé, dans un texte définissant le concept de cohésion sociale et abordant aussi la question du cégep anglais, précise :

« En effet, ces jeunes ne sont pas exclusivement anglophones et coupés du Québec francophone. Ils ont acquis pendant leurs études primaires et secondaires une connaissance du français qui permettra à plusieurs d'entre eux, au sortir de leurs études, de travailler dans des milieux francophones ou bilingues, particulièrement ceux où les exigences à l'égard de la maîtrise du français écrit sont moins élevées, et donc de s'insérer dans des réseaux sociaux francophones autant qu'anglophones, ce qui est à l'avantage de la cohésion sociale (IRS). Il est certain qu'un bon nombre d'entre eux devront le faire, à défaut de pouvoir trouver un emploi dans les milieux exclusivement anglophones, lesquels ne sont pas les plus nombreux au Québec.

Leur compétence en anglais écrit acquise au cours des études collégiales peut constituer d'ailleurs un atout recherché pour plusieurs emplois en milieu francophone. De plus en plus nombreux sont les emplois où la communication en anglais avec l'extérieur du Québec suppose des compétences plus riches et complexes que ce qu'exigent les transactions autour de la vente ou de l'achat de biens²³. »

23. Michel PAGÉ, *Politiques d'intégration et cohésion sociale*, op. cit., p. 19-20.

III LA POSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

La question de la fréquentation des cégeps anglais par les allophones et les francophones retient de façon récurrente l'attention de divers groupes sociaux et des médias. Les données que nous avons présentées brièvement et qui sont publiques exposent une situation qui mérite qu'on s'y attarde. D'autres préoccupations comme la volonté de développer la cohésion sociale, de maintenir un certain équilibre linguistique, d'améliorer les compétences linguistiques en français, langue officielle du Québec et également langue internationale, et en anglais, la langue la plus parlée en Amérique du Nord et connue internationalement, nous guideront dans notre analyse.

La prise de position du Conseil supérieur de la langue française sur le dossier de l'accès au cégep de langue anglaise s'appuie sur les principes qu'il a déjà énoncés dans ses avis précédents; nous retiendrons plus particulièrement des extraits faisant référence à la connaissance et à l'usage de la langue française et à la place que doit occuper la langue anglaise dans le paysage linguistique québécois. Notre prise de position prendra également en compte certaines données du dossier que le Conseil juge essentielles pour la promotion et la protection de la langue française au Québec.

1. LA RECOMMANDATION GÉNÉRALE

Dans son *Avis sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême du 22 octobre 2009*, le Conseil rappelait que l'État a :

« [...] la responsabilité de gérer les paramètres de la question linguistique qui sont à sa portée. Il doit le faire non seulement pour les droits individuels qu'il peut être nécessaire de protéger ou de déclarer, mais, aussi et avant tout, pour maintenir, à un autre niveau, les grands équilibres sociaux de la nation québécoise, parmi lesquels la "cohésion sociale" dont parlait le Conseil supérieur de la langue française dans un avis en 2008.

Cet équilibre social profite à tous les Québécois et à toutes les Québécoises, quelle que soit leur langue maternelle ou d'usage, quelle que soit leur origine. L'État a donc la responsabilité correspondante de préserver cet équilibre et de s'assurer que tous les enfants auront la maîtrise du français, langue commune, grâce à l'école²⁴. »

Les recommandations de cet avis visaient justement à préserver cet équilibre et à donner à tous les élèves l'accès au français, langue commune. Les progrès quant à la francisation des élèves allophones, dont la grande majorité doivent fréquenter l'école française, sont unanimement reconnus. On constate également que les exigences faites à l'école anglaise de s'assurer de la compétence linguistique en langue française des finissants du secondaire ont aussi produit leurs fruits; un organisme comme le Quebec Community Group Network (QCGN) souhaite même que cette compétence soit améliorée.

24. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Avis sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême du 22 octobre 2009*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, mars 2010, p. 6.

On peut estimer, sans craindre de faire erreur, que tous les enfants ayant fréquenté l'école québécoise ont la connaissance, sinon la maîtrise de la langue française, ainsi que l'atteste la réussite des examens de fin d'enseignement secondaire. Il en découle que la très grande majorité des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial connaissent déjà, à divers degrés, la langue commune.

Dans le même avis, à la suite de sa recommandation de soumettre toutes les écoles à la Charte de la langue française, le Conseil tenait à rappeler ceci :

« Dans le Québec du XXI^e siècle, l'anglais est, aux yeux des jeunes Québécois, un atout sur le marché du travail et un moyen d'ouverture sur le monde. En ce domaine également, la recherche de l'équité doit conduire à une amélioration de la situation actuelle, pour que l'atteinte, à des degrés divers, de cette compétence linguistique ne soit pas réservée à ceux qui vivent dans des régions à forte présence anglophone ou à ceux dont les parents ont la capacité financière de leur offrir un apprentissage linguistique en milieu anglophone²⁵. »

Le Conseil estimait qu'une réponse adéquate à ce souhait généralisé des francophones d'une meilleure compétence linguistique en langue anglaise serait de nature à contrer partiellement une tendance des élèves issus de l'enseignement secondaire français, qu'ils soient allophones ou francophones, à s'inscrire au cégep anglais. La décision récente du MELS d'implanter un enseignement intensif de la langue anglaise dans la seconde moitié de la sixième année du primaire français, selon des modalités qui restent à préciser, répond à ce souhait.

Demeure présent le défi de soutenir et de développer une société officiellement de langue française qui souhaite faire sa place dans le monde à travers cette langue, mais aussi par la connaissance d'autres langues, plus particulièrement l'anglais. La recherche de l'équilibre social et linguistique reste une constante de la réflexion politique québécoise.

Sur la base des données disponibles en 2000, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec jugeait qu'il n'y avait pas lieu de modifier la Charte de la langue française pour réglementer l'admission au cégep anglais.

En 2000 également, Jean-Pierre Proulx, observateur averti de la société québécoise et du milieu de l'éducation, écrivait dans une lettre au *Devoir* :

« Mais revenons à notre question de départ : y aurait-il, pour l'État, des motifs légitimes, raisonnables, socialement pertinents et souhaitables d'imposer à tous, sauf aux étudiants déjà admissibles à l'enseignement en anglais, de poursuivre leurs études collégiales en français²⁶? »

25. *Ibid.*, p. 42.

26. Jean-Pierre PROULX, « Doit-on étendre aux cégeps les règles de l'admissibilité à l'enseignement en anglais? », *Le Devoir*, Idées, mardi 21 mars 2000, p. A9.

Et plus loin :

« Mais compte tenu du but [de] la politique linguistique du Québec, on ne doit pas chercher à imposer une contrainte nouvelle aux citoyens au-delà de la contrainte, légitime celle-là, imposée à tous les jeunes à l'âge de la scolarisation obligatoire, sauf à la minorité anglophone pour les raisons déjà connues. Car cette scolarisation vise à instruire, socialiser et préparer, en pleine égalité des chances, tous les jeunes Québécois à une vie commune que l'on a démocratiquement et légitimement choisi en 1977 de vivre en français. »

En 2011, on est en droit de se poser la même question. Est-ce que les données récentes sur la fréquentation des cégeps anglais justifient que l'on remette en cause le maintien du statu quo en ce qui a trait à la réglementation de l'admission au cégep?

En effet,

- l'obligation faite aux allophones de fréquenter l'école française continue de produire les résultats escomptés : ils s'inscrivent maintenant majoritairement au cégep français et souscrivent donc à l'objectif de la Charte de la langue française de faire du français la langue d'usage public;
- on perçoit une tendance positive, bien que timide, des anglophones à s'inscrire au cégep français;
- enfin, environ 95 % des francophones continuent de s'inscrire au cégep français.

En conséquence,

Recommandation 1

Le Conseil supérieur de la langue française est d'avis que le réseau collégial actuel, avec la présence de cégeps de langue française et de langue anglaise, doit être maintenu, de même que le libre choix de la langue d'enseignement.

2. LES RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Cependant, le réseau collégial doit améliorer ses pratiques en matière linguistique pour divers motifs.

- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale en adoptant une perspective de réseau, qui encouragerait le rapprochement entre les citoyens de diverses origines qui forment le Québec moderne.
- Répondre aux vœux d'une grande majorité de parents et de membres des communautés francophones et anglophones qui souhaitent que les élèves et étudiants se voient offrir la possibilité de rehausser leurs compétences linguistiques dans la langue seconde tout en s'assurant de la maîtrise de la langue officielle commune, le français.

a) En amont des études collégiales

Les élèves québécois devraient connaître les avantages de poursuivre des études supérieures en français dans le contexte québécois. Qu'ils fréquentent l'école secondaire française ou anglaise, ils doivent savoir qu'il y a tout intérêt à maîtriser la langue française, particulièrement son écriture, et que c'est souvent une condition incontournable pour accéder à des emplois de niveau supérieur, non seulement dans la fonction publique, mais également au sein des entreprises de toute taille. L'image répandue d'un marché du travail surtout anglophone dans la région de Montréal ne correspond pas nécessairement à la réalité.

Il faut poursuivre les efforts entrepris pour rehausser les compétences linguistiques en français oral et écrit au secondaire. Il faut accorder une attention particulière à l'amélioration de la maîtrise du français chez les allophones à l'école primaire, puis secondaire. L'allophone ne doit plus considérer l'apprentissage du français comme une corvée; il doit au contraire acquérir la certitude que ses compétences linguistiques lui permettront de réussir ses études collégiales en français. Il importe donc de développer une pédagogie de l'enseignement du français qui tienne compte de la diversité des langues d'origine.

b) Les exigences linguistiques au collégial

Le réseau collégial dans son ensemble doit parvenir à un meilleur équilibre en ce qui a trait aux exigences linguistiques de telle sorte que le choix d'un établissement collégial soit régi par d'autres considérations que la langue d'enseignement. Les recommandations seront différentes selon qu'il s'agit du réseau français et anglais.

Le cégep français

Quelques faits ont retenu l'attention du Conseil dans son analyse de la situation.

En premier lieu, la volonté des allophones et des francophones d'améliorer leur compétence linguistique en anglais est le facteur le plus souvent évoqué lorsqu'ils choisissent le cégep anglais. En second lieu, de nombreux étudiants allophones et francophones ont mentionné que leur crainte de ne pas satisfaire aux exigences linguistiques du cégep français motivait leur choix du cégep anglais. Enfin, on note une absence quasi totale des élèves issus du secondaire anglais dans l'enseignement collégial français.

Les cégeps offrent pourtant plusieurs programmes professionnels qui pourraient répondre aux besoins divers et aux aspirations de tous les finissants du réseau d'enseignement secondaire. Il faudra donc faire en sorte que la langue d'enseignement n'intervienne pas comme un obstacle infranchissable dans le désir de s'inscrire à un programme de formation collégial, et tout particulièrement à un programme professionnel dont l'offre est plus généreuse dans les cégeps francophones.

Dans la perspective d'un réseau collégial, l'élève ne devrait pas davantage choisir son institution collégiale dans le but de se soustraire aux exigences linguistiques du cégep français. Toujours dans une vision réseau, les exigences linguistiques dans la langue d'enseignement devraient être similaires dans toutes les institutions. Toutefois, il est essentiel de mettre en place, ou de renforcer, les mesures d'accompagnement ou de soutien pour l'apprentissage du français à l'intention des allophones et des anglophones, de même que pour les francophones qui éprouvent des difficultés en expression écrite.

Les collèges francophones, pour répondre aux souhaits de ceux qui désireraient améliorer leur compétence en anglais, doivent leur offrir un enseignement amélioré en langue seconde. Une telle mesure pourrait retenir certains de ceux qui s'inscrivent au cégep anglais dans ce but. Toutefois, le Conseil ne suggère pas que tous doivent parvenir au niveau élevé de compétence en anglais; à la fin de ses études collégiales, l'étudiant doit toutefois pouvoir démontrer une connaissance d'usage de la langue anglaise, particulièrement de la langue parlée.

Recommandation 2

Le Conseil recommande que les cégeps de langue française prennent les mesures nécessaires pour que tous leurs programmes soient davantage attractifs pour l'ensemble des élèves québécois, qu'ils aient préalablement fréquenté l'école française ou l'école anglaise.

Recommandation 3

Le Conseil recommande également que les cégeps de langue française mettent en place ou renforcent les mesures de soutien linguistique à l'intention de tous les étudiants, plus spécifiquement les étudiants allophones et anglophones.

Ces recommandations mettent en évidence,

- d'une part, la nécessité d'une intervention énergique aux enseignements primaire et secondaire pour que soit rehaussée la qualité de l'enseignement du français langue maternelle ou du français langue seconde, selon la langue d'enseignement de l'école;
- d'autre part, le renouvellement nécessaire de l'offre de soutien linguistique que les cégeps français devraient faire aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français et à ceux qui n'ont pas été scolarisés à l'école française.

Le cégep anglais

Les cégeps anglais doivent, si ce n'est déjà fait, afficher des exigences linguistiques équivalentes à ce que l'on fait dans les collèges francophones, compte tenu des recommandations que nous venons de formuler. Ils doivent œuvrer plus activement et ouvertement à la promotion du français.

Ainsi que la Charte de la langue française leur en fait l'obligation à l'article 88.2, les cégeps anglais doivent traiter de l'enseignement du français langue seconde dans leur politique linguistique. Pour le Conseil, cette obligation législative doit être interprétée de façon élargie.

Quant à l'enseignement de la langue seconde, les cégeps anglais et les cégeps français ont actuellement la même obligation : les étudiants sont tenus de réussir deux cours de français langue seconde de 45 heures chacun, peu importe le niveau. **Cependant, à notre avis, la langue française ne peut être mise sur le même pied qu'une langue seconde au cégep anglais; elle est aussi la langue officielle du Québec et la langue d'usage public commune.** À ce titre, il est souhaitable qu'on lui consacre davantage d'heures obligatoires dans le cursus et que, conséquemment, les exigences linguistiques en français soient renforcées. Pendant leurs études collégiales, tous les étudiants, peu importe leur langue maternelle, seraient ainsi amenés à améliorer leur maîtrise ou leur connaissance du français.

Enfin, le français, au Québec, est aussi l'expression d'une culture particulière et le marqueur d'une société originale en Amérique du Nord. Le libre choix de la langue d'enseignement au collégial, manifesté par l'inscription au cégep anglais plus spécialement, ne doit pas faire oublier aux étudiants que « le français demeure le ciment d'un peuple culturellement divers et la base du contrat social [qu'ils doivent] établir, en tant que citoyens du Québec, avec l'État²⁷. »

27. Philippe GAGNÉ et Éric LOZOWY, « Améliorer plutôt le français dans les cégeps anglophones », *Le Devoir*, 15 mars 2011, page A9.

Recommandation 4

Le Conseil recommande que les exigences du cégep anglais quant à la compétence linguistique en langue française soient rehaussées de telle sorte que la maîtrise du français de tous les diplômés soit meilleure qu'à leur entrée au collège.

Recommandation 5

Pour tous les établissements collégiaux, le Conseil recommande que les mesures ayant trait aux exigences en langue française ou anglaise soient inscrites dans la politique linguistique officielle de l'institution.

c) Les collaborations entre institutions collégiales

Diverses ententes de collaboration et de partenariat ont été conclues ou sont en voie de l'être entre les cégeps anglais et les cégeps français. Elles peuvent avoir différentes fins et sont certainement bénéfiques à plusieurs points de vue. Dans le cadre de la question qui nous touche, elles peuvent favoriser le perfectionnement en langue seconde; elles servent également à établir, à une période de la vie où se construisent des relations à divers niveaux, des relations entre divers groupes de la société québécoise qui, autrement, n'auraient pas l'occasion de se connaître. La commission Larose émettait le même souhait.

CONCLUSION

Les données les plus récentes sur la fréquentation des cégeps établies à partir des nouvelles inscriptions sont positives et les tendances qu'on peut déceler sont encourageantes en regard des objectifs poursuivis par la Charte de la langue française. Les allophones s'inscrivent dans une proportion de plus en plus grande aux cégeps de langue française. Le fait d'avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires à l'école française demeure un facteur déterminant du choix d'une institution collégiale dont la langue d'enseignement est le français, peu importe la langue maternelle de l'élève. Il semble donc que l'obligation faite par la Charte aux parents immigrants d'inscrire leurs enfants à l'école française aux enseignements primaire et secondaire a produit les fruits escomptés; indubitablement, les effets de cette obligation se répercutent sur le milieu collégial, même dans un contexte de libre choix de la langue d'enseignement.

Compte tenu des exigences du cursus dans le réseau scolaire anglophone, on peut estimer, même sans avoir fait une étude sur la question, que la grande majorité des étudiants provenant des institutions secondaires anglaises et inscrits au cégep anglais maîtrisent, à des degrés divers, la langue française orale; ils forment plus de la moitié de la cohorte des nouveaux inscrits. Tous ceux qui sont issus du secondaire français ont également une compétence en français écrit attestée par la réussite de l'épreuve de français de fin du secondaire. Le Conseil croit que les compétences linguistiques en langue française de ces étudiants qui s'inscrivent dans les cégeps anglais doivent se maintenir, sinon s'améliorer, surtout dans le contexte où le bilinguisme est perçu comme un atout pour la vie et la carrière des individus. De plus, quoi que puissent en penser les élèves du réseau collégial anglais, il n'en demeure pas moins que la réalité québécoise, même en région montréalaise, fait de la connaissance de la langue française une nécessité pour la pratique d'une profession ou d'un métier. Le Conseil continue de mettre en garde contre des conclusions basées sur des déclarations d'intention de collégiens encore aux études. Plus particulièrement, on ne peut non plus présumer que les allophones et les francophones en provenance du secondaire perdront leur capacité de s'exprimer en français après deux ou trois ans de fréquentation d'un cégep anglais.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le Conseil supérieur de la langue française recommande le maintien du libre choix de la langue d'enseignement dans un réseau collégial formé d'institutions dont la langue d'enseignement est soit le français, soit l'anglais.

Les autres recommandations du Conseil visent à accroître les exigences linguistiques en langue d'enseignement et en langue seconde pour l'ensemble du réseau collégial. C'est une réponse, d'une part, au souhait très majoritaire des francophones d'avoir accès, s'ils le désirent, à un meilleur enseignement de l'anglais au cégep français. D'autre part, ces recommandations ont pour objectif d'accroître les exigences en maîtrise de la langue française pour les élèves du cégep anglais, sur la base du fait qu'il s'agit de la langue officielle du Québec, mais aussi de la langue commune qu'on doit maîtriser pour participer à la vie publique du Québec sous ses diverses facettes. Le choix d'étudier dans un cégep anglophone ne doit pas entraîner une baisse de compétence en français, bien au contraire. Enfin, le Conseil estime qu'il est étonnant de constater l'absence des diplômés du secondaire anglais dans les cégeps français et d'élèves des cégeps anglais dans les universités québécoises francophones; il souhaite qu'on prenne des mesures qui contribueront à accroître le niveau des inscriptions des diplômés du secondaire anglais dans les cégeps français et celui des finissants des cégeps anglais dans les universités francophones.

Toutes nos recommandations, dans le contexte du libre choix de la langue d'enseignement au cégep, nous paraissent de nature à développer la cohésion sociale au Québec en ce sens qu'elles visent ultimement à renforcer la connaissance et la maîtrise de la langue française de jeunes adultes dans tout le réseau collégial. C'est en effet par l'usage de la langue commune qu'ils pourront avoir accès à l'éducation et au monde du travail, qu'ils pourront s'insérer dans les milieux sociaux et développer leur appartenance au milieu dans lequel ils vivent en participant activement à son développement. Ce sont là des facteurs qui favorisent une véritable intégration socioéconomique et, réciproquement, qui nourrissent le désir de maîtriser et d'utiliser la langue française.